

Cadre général des politiques de développement des collections

Par

Comité de révision des politiques de développement des collections

juin 2013

Tables des matières

1. Avant-propos	1	
2. Introduction : une nouvelle vision intégrée qui s'inscrit dans la continuité	2	
3. But du cadre général des politiques de développement des collections	3	
4. L'Université et la Bibliothèque	3	
4.1L'Université Laval	3	
4.2Les grands enjeux documentaires actuels	5	
4.2.1 Des publics et des habitudes documentaires en transformation		5
4.2.2 L'équilibre entre la documentation numérique et en format imprimé		5
4.2.3 La conservation et la préservation		6
4.3.1 Mission et alignement stratégique		6
4.3.2 Les collections actuelles		6
4.3.3 Responsabilité de l'application de la politique documentaire		6
5. La politique documentaire : les principes généraux	7	
5.1Considérations générales	7	
5.2Les critères de sélection	7	
5.2.1 Le support documentaire		8
5.2.2 Le critère linguistique		8
5.2.3 Le mode d'acquisition		9
5.2.4 Le nombre d'exemplaires		9
5.2.5 Les documents en accès contrôlé au Centre de conservation		9
5.2.6 La préservation		9
5.2.7 La conservation	1	0
5.2.8 L'élagage des documents	1	0
6. Conclusion	11	

1. Avant-propos

Afin de réviser les politiques de développement des collections, un comité a été mis sur pied regroupant des conseillers, chefs de sections et de divisions de la Bibliothèque des sciences humaines et sociales, de la Bibliothèque scientifique et de la Bibliothèque numérique et des technologies de l'information. Le comité a été créé par Silvie Delorme, directrice de la Bibliothèque, qui l'a présidé jusqu'à son départ à la retraite, en juin 2012. Il a été par la suite présidé par Guy Bilodeau.

Bibliothèque des sciences humaines et sociales :

Marianne Demers-Desmarais, conseillère en documentation Richard Dufour, conseiller en documentation Loubna Ghaouti, chef de division¹ Sonia Léger, conseillère en documentation Chantal St-Louis, chef des services-conseils

Bibliothèque scientifique :

Guy Bilodeau, chef de division Philippe Boisvert, conseiller en documentation Marie-Joëlle Poitras-Pariseau, conseillère en documentation

Bibliothèque numérique et des technologies de l'information :

Pierre Lasou, coordonnateur des ressources électroniques

Le cadre général a été déposé au Comité de direction de la Bibliothèque pour adoption. Il a été par la suite présenté au Comité-conseil de la Bibliothèque le 25 octobre 2013.

¹ Ne participe pas aux travaux réguliers du groupe.

2. Introduction : une nouvelle vision intégrée qui s'inscrit dans la continuité

Ce cadre général est la première partie de la troisième édition de la politique de développement des ressources documentaires de la Bibliothèque de l'Université Laval. Elle fait suite au document intitulé *Développement des ressources documentaires : Politique générale,* rédigé en 2001 qui se voulait une révision complète de la première édition de la politique rédigée par Bernard Vinet en 1977, *La politique de développement et de conservation des ressources documentaires de la Bibliothèque de l'Université Laval*.

La rédaction ou la révision d'une telle politique constitue l'occasion privilégiée pour une bibliothèque de développer ou réactualiser la vision globale de sa politique documentaire, de faire le point sur ses collections et sur leur lien avec l'Institution et ses orientations. Elle offrira ainsi à la communauté universitaire une vision articulée du cadre dans lequel s'inscrit le développement des ressources documentaires à la Bibliothèque de l'Université Laval. Cette vision s'inscrit naturellement dans le contexte de la planification stratégique 2013-17 de la BUL qui définit la Bibliothèque comme un lieu physique au cœur du campus géographique, mais aussi, lieu virtuel au centre de l'écran de l'usager, la BUL articule sa vision autour des grands thèmes suivants : la formation et l'enseignement, la recherche, les espaces, la collaboration et la gestion.

Depuis onze ans, le paysage documentaire s'est profondément transformé : documentation numérique de plus en plus présente, nouveaux secteurs disciplinaires, déploiement important de l'interdisciplinarité, besoins des usagers en constante mutation, requalification et redéploiement des espaces de la bibliothèque, développement de la formation à distance, émergence de nouveaux outils de recherche documentaire, demande de diffusion des données brutes de recherche, coût de la documentation scientifique en explosion, fracture linguistique, publication en libre accès, nouvelle loi sur le droit d'auteur, nouveaux modèles économiques mis de l'avant par les fournisseurs, prévalence de la documentation électronique, préservation et pérennité des documents numériques, etc. La politique de 2001 devait donc être révisée afin d'intégrer ces transformations majeures.

De plus, si cette nouvelle version s'inscrit dans la continuité et dans la logique des politiques précédentes, elle ne s'en démarque pas moins par la vision globale, intégrée et unifiée qu'elle propose. Ainsi, il importait de positionner la politique documentaire de la BUL non seulement dans un processus bibliothéconomique de critères d'acquisition et de développement de ressources, mais également dans une offre de service globale de la Bibliothèque à la communauté universitaire. Cette démarche s'ancre donc au cœur des enjeux du développement des collections : rôle de la Bibliothèque au sein de l'Université, développement des disciplines et des champs du savoir, rôle de la documentation dans l'enseignement et la recherche, grands enjeux documentaires actuels, documentation numérique et documentation sur support traditionnel, diversification des modes d'acquisition, de conservation et de disposition des documents (achats, dons, élagage, collections en libre accès, conservation, documents rares et précieux, etc.).

La politique actuelle se déploie en plusieurs volets dont ce cadre général constitue la principale assise. Tous les aspects liés au développement des collections – grille de critères,

politiques de conservation, d'élagage, de gestion des dons, d'acquisition des ressources électroniques, etc. – sont traités dans des documents complémentaires. Ainsi, le cadre général pose les grands enjeux et les orientations majeures du développement des collections à la Bibliothèque de l'Université Laval. Il est complété par les politiques disciplinaires qui se déploient selon une grille de critères précis auxquels s'ajoutent des documents traitant d'aspects spécifiques (critères d'élagage, de conservation, des dons, des ressources électroniques, grille des niveaux de développement des collections et d'analyse des livres rares et précieux).

3. But du cadre général des politiques de développement des collections

Les collections de la BUL constituent le miroir de l'histoire de l'enseignement et de la recherche à l'Université au fil des ans, de même que le reflet du patrimoine scientifique et culturel mondial. Par les contenus et les ouvrages qu'elles offrent, elles témoignent de la création des facultés, des programmes offerts, de la recherche qui s'y est effectuée et qui s'y poursuit, des intérêts des professeurs tant réguliers qu'invités et des étudiants. Elles illustrent également des collaborations interuniversitaires ou encore des liens entre chercheurs. En ce sens, il importe donc de penser la politique documentaire de la BUL tant dans sa finalité ultime que dans ses spécificités plus fonctionnelles. Elle doit permettre le maintien de ce témoignage du passé, s'inscrire dans le présent et prévoir pour le futur.

Le développement des collections offertes à la communauté universitaire doit en refléter les besoins. Pour ce faire, la bibliothèque doit être à l'écoute de cette dernière et, en contrepartie, les professeurs et les étudiants auront avantage à mieux saisir les grands principes qui guident les choix documentaires de la bibliothèque en réponse à leurs besoins.

Le cadre général expose les grands enjeux documentaires de l'heure et pose les jalons des grandes orientations de la Bibliothèque de l'Université Laval concernant le développement de ses collections. Il en définit l'esprit et le contexte. Les balises, orientations et principes exprimés permettront de mieux comprendre l'environnement dans lequel se déploient les politiques disciplinaires qui viennent concrétiser ces principes en incarnant les besoins et particularités de chacun des secteurs couverts.

4. L'Université et la Bibliothèque

4.1 L'Université Laval

L'Université déploie ses activités en 17 facultés qui regroupent 2 500 professeurs réguliers et chargés de cours, et 44 000 étudiants, dont près de 4 000 étudiants étrangers, inscrits à plus de 392 programmes d'étude. Près de 10 000 étudiants sont inscrits aux cycles supérieurs. L'Université Laval se classe au 7^e rang des grandes universités de recherche au Canada² et compte 79 Chaires de recherche du Canada, 37 centres de recherche, 77 groupes de recherche, 8 instituts et 56 chaires de recherche et de création en partenariat avec le privé

² Research Infosource Inc., données de 2012, -http://www.researchinfosource.com/top50.shtml

et différents organismes subventionnaires. Elle gère un budget annuel global de l'ordre de 700 millions de dollars.

Dans le document *Horizon 2012 : Orientations de développement de l'Université Laval,* l'Université Laval établit « une vision stimulante et porteuse d'avenir [qui] mobilise les membres de la communauté : devenir l'une des meilleures universités au monde. À cette fin, l'Université Laval compte ainsi se démarquer :

- Une université complète, qui est reconnue comme un établissement de réputation internationale pour ses étudiants et ses programmes de formation de grande valeur ;
- Une université de pointe en matière de recherche et de création, qui s'illustre sur les scènes nationale et internationale par la qualité exceptionnelle de ses réalisations ;
- Une université ouverte, qui favorise les échanges, la coopération et la participation de ses membres aux enjeux mondiaux majeurs ;
- Une université engagée dans son milieu qui, dans le respect de sa mission fondamentale, de son autonomie et de ses responsabilités, bâtit des partenariats fructueux avec toutes les composantes de la société ;
- Une université modèle, qui permet à tous les membres de sa communauté de s'épanouir, de développer leur potentiel et de s'affirmer dans un contexte institutionnel dynamique, stimulant, diversifié et respectueux des autres ;
- Une université moderne, qui s'investit dans le développement durable et qui gère ses ressources de façon responsable. ».

Afin de réaliser cette vision, six grands objectifs ont été identifiés dont les deux premiers touchent directement la politique documentaire.

La formation

L'Université Laval vise à offrir des programmes de formation de classe mondiale, à la fine pointe du savoir et de la pédagogie. La formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement représente sa raison d'être.

Par des programmes de qualité, flexibles et axés sur l'acquisition de savoirs, savoirêtre et savoir-faire, l'Université Laval compte se distinguer et attirer les meilleurs étudiants. Le transfert du savoir de la recherche à la formation à tous les cycles constitue un élément essentiel à l'actualisation de ses programmes. En outre, en promouvant l'internationalisation de la formation, l'Université veut également permettre à ses étudiants de développer une pensée universelle et ouverte au dialogue.

La recherche et la création

L'avancement et le partage des connaissances sont au cœur de la mission de l'Université. Ses activités de recherche contribuent à enrichir et à maintenir à la fine pointe les programmes de formation qu'elle offre. De plus, par la transposition du savoir et des technologies en applications pratiques, l'Université concourt au mieux-être de la société et à la production de la richesse.

L'Université Laval entend bâtir avec des partenaires publics, parapublics et privés, une capacité de recherche durable, innovante et créative lui permettant de se positionner parmi les grandes universités de recherche au Canada et parmi les meilleures au monde.

4.2 Les grands enjeux documentaires actuels

Le milieu documentaire universitaire et international vit des transformations majeures depuis plusieurs années. Il importe de bien connaître et d'identifier ces changements puisqu'ils influencent les modes d'acquisition (achat versus abonnement), les supports de la documentation (papier, numérique, flux continu ou « streaming »), les modes d'utilisation (sur place et à distance), les outils de recherche et de consultation (outils mobiles), ainsi que les modes et choix de conservation. Voici les principaux enjeux qui ont guidé la Bibliothèque dans sa réflexion :

4.2.1 Des publics et des habitudes documentaires en transformation

Professeurs, chercheurs, étudiants tant québécois qu'étrangers, génération X, Y, C, constituent la communauté universitaire actuelle, chacune possédant ses habitudes, attentes et comportements. La technologie mobile ainsi que la popularité grandissante des tablettes tactiles transforment l'utilisation de la documentation. La formation à distance a également modifié les habitudes de fréquentation des usagers qui réclament de plus en plus des accès à distance aux collections

4.2.2 L'équilibre entre la documentation numérique et en format imprimé

Depuis quelques années, l'offre de documentation numérique a pris une place prépondérante grâce à sa facilité d'utilisation. Ainsi, en réaction aux multiples possibilités de copie des documents numériques, les éditeurs commerciaux ont augmenté fortement les tarifs d'achat ou d'abonnement. Dans ce contexte de coûts très élevés et de surenchère, les bibliothèques ont créé des consortiums d'achat ou des regroupements nationaux de bibliothèques afin d'établir un pouvoir de négociation auprès des éditeurs de revues savantes et ainsi tenter d'acquérir la documentation à meilleur coût. Cette réaction des bibliothèques a provoqué une réponse des éditeurs qui ont créé des offres fermées qui regroupent des titres vedettes et des titres moins connus, obligeant les bibliothèques à acquérir la documentation en lot.

Ce passage à la documentation électronique oblige les bibliothèques à considérer d'autres facteurs. Lorsqu'il n'y a pas d'autres options, la Bibliothèque paie parfois pour obtenir des accès aux documents pour lesquels elle ne détient aucun droit de propriété même si, de manière générale, elle privilégie les licences donnant un accès perpétuel au contenu des documents de même qu'à la documentation disponible en libre accès. Il importe aussi de souligner le déséquilibre qu'accuse la documentation francophone numérique par rapport à l'offre de documentation en langue anglaise de même que le fait que certains éditeurs en sciences humaines et sociales privilégient encore la documentation en format imprimé, ce qui explique que certaines collections disciplinaires soient encore majoritairement acquises en format imprimé. Enfin, la disponibilité de grandes collections internationales en format numérique (Gallica, Europeana, Digital Library of America, Open

Archive, Google books...) remet en question l'acquisition d'exemplaires en format imprimé de titres qui s'y retrouvent, nécessitant une évaluation plus spécifique. En effet, la qualité du document, de l'accès et des métadonnées de même que sa pérennité mérite une attention particulière.

4.2.3 La conservation et la préservation

L'accès pérenne aux collections traditionnelles pose avec acuité, depuis longtemps déjà, le problème de la conservation du patrimoine universitaire ou national, des conditions de conservation, de la disponibilité des espaces et du dédoublement des copies conservées sur un même territoire. On constate maintenant que la conservation et la préservation des collections numériques posent ces mêmes problèmes. Des pistes partielles sont développées, mais aucune ne propose pour le moment de solution réellement satisfaisante.

4.3 La Bibliothèque

4.3.1 Mission et alignement stratégique

« La BUL constitue le lien privilégié et fondamental entre le savoir sous toutes ses formes et les besoins d'apprentissage, d'enseignement et de recherche de la communauté universitaire. Infrastructure de savoir, de recherche et d'apprentissage, elle figure et favorise l'accès au savoir à la communauté universitaire grâce à ses collections de qualité, son personnel compétent, ses technologies de pointe, ses locaux modernes et conviviaux et les liens solides et féconds qu'elle tisse avec ses partenaires tant internes qu'externes ainsi qu'avec ses divers publics. »³

4.3.2 Les collections actuelles

Si l'environnement de recherche et d'enseignement de l'Université ainsi que l'offre documentaire mondiale actuelle définissent la politique documentaire de la Bibliothèque, le contexte financier en détermine les limites budgétaires. Ainsi, en 2012, la Bibliothèque bénéficiait d'un budget de 12,7 M\$ pour les collections couvrant 392 programmes d'études.

À ce jour, la Bibliothèque compte plus de 5 millions de documents. Elle offre plus de 60 000 titres de périodiques, dont 24 000 abonnements courants en format numérique et 62 000 monographies numériques⁴. Le détail concernant chacune des collections se retrouve dans les politiques disciplinaires.

4.3.3 Responsabilité de l'application de la politique documentaire

La Bibliothèque demeure en tout temps responsable de la politique de gestion des collections comme du choix de la documentation acquise. Elle œuvre cependant en étroite collaboration avec les membres de la communauté universitaire (professeurs, étudiants, comités de bibliothèques ou facultaires, comités de révision des programmes, etc.).

³ Planification stratégique de la BUL Horizon 2017, p.4. Voir plus spécifiquement orientations 1.4 et 2.1.

⁴ Faits saillants 2011-2012 de la Bibliothèque.

5. La politique documentaire : les principes généraux

5.1 Considérations générales

Tout en s'inscrivant dans le contexte et l'environnement décrit ci-dessus, le développement de la collection s'inspire des grandes lignes directrices suivantes :

- Le caractère francophone de l'Université Laval ;
- L'enseignement dans tous les domaines offerts par l'Université Laval
- Son positionnement parmi les 15 grandes universités de recherche au Canada en 2012⁵;
- L'importance accordée à la formation à distance par l'Université;
- L'offre documentaire numérique mondiale de plus en plus importante ;
- Les besoins spécifiques de chacune des facultés en regard de l'offre documentaire
- L'histoire de l'Université Laval et son rôle majeur dans le développement de l'enseignement et de la recherche universitaire au Québec ;
- Le rôle de gardienne du patrimoine documentaire universitaire qui est dévolu à la Bibliothèque de l'Université;
- Le mandat régional de l'Université Laval quant à la desserte de l'est du Québec ;
- Les moyens financiers mis à la disposition de la Bibliothèque par l'Université Laval.

5.2 Les critères de sélection

Les critères de sélection sont nombreux et n'ont pas tous la même portée : certains s'imposent comme prioritaires alors que d'autres sont plus accessoires et relatifs. Dans tous les cas, le premier critère reste d'établir l'utilité de la documentation acquise pour l'enseignement et la recherche, et ensuite son apport au volet historique et patrimonial de la discipline.

De plus, chaque achat potentiel doit être évalué selon ses caractéristiques propres et le domaine disciplinaire dans lequel il s'inscrit. C'est au conseiller à la documentation, en collaboration avec les comités de bibliothèque, à établir quels seront les critères et la pondération qui s'appliqueront à la documentation de chacun des domaines d'enseignement ou de recherche. Les critères sont détaillés de façon plus précise dans la *Grille des critères pour l'établissement des politiques de développement des collections disciplinaires*.

Cette grille des critères de sélection des documents détaille avec précision chacun des éléments qui s'y retrouvent. De manière générale, le contenu du document constitue l'élément premier de sélection. Les éléments suivants sont ceux auxquels le conseiller s'attardera également :

- La pertinence et l'exactitude du contenu ;
- L'autorité de la publication⁶;

⁵ Research Infosource Inc., données de 2012, -http://www.researchinfosource.com/top50.shtml

- L'utilisation prévisible du document ;
- La présentation du document (style et clarté);
- La réputation des auteurs, des organismes ou éditeurs ;
- L'indexation ou la recension de la documentation⁷;
- Les considérations esthétiques (littéraires, artistiques, etc.);
- Les qualités physiques ou techniques ;
- La consolidation de la collection actuelle;
- L'enrichissement du fonds patrimonial.

5.2.1 Le support documentaire

De manière générale, la Bibliothèque acquiert les documents dans le format le plus pertinent au besoin documentaire spécifique, que celui-ci soit un imprimé, un disque optique, un film en flux continu (*streaming*), une partition musicale, une carte, un atlas ou encore un document en format numérique, *etc*.

Par ailleurs, la demande pour le document numérique, particulièrement les articles de périodiques, tend à croître de manière importante en raison de la flexibilité de son utilisation. Ainsi, pour les ouvrages de références et les périodiques, le choix du support numérique sera privilégié sauf si le document imprimé offre une qualité et des avantages indéniables pour les besoins de l'enseignement et de la recherche.

Pour ce qui est des monographies, la Bibliothèque favorise l'augmentation des corpus numériques bien que l'usage semble encore privilégier le document en format imprimé pour certaines disciplines. La Bibliothèque acquerra le document répondant le mieux au besoin des utilisateurs et pourra, à l'occasion, acquérir certains documents sur plus d'un support.

5.2.2 Le critère linguistique

La Bibliothèque achète les publications requises pour les besoins de l'enseignement et de la recherche, peu importe la langue du document. Cependant, en raison du caractère francophone de l'Université, une attention particulière est portée à tout document de langue française. Les publications de certains éditeurs francophones sont acquises systématiquement⁸, alors que pour d'autres, seuls les documents d'intérêt sont retenus. Enfin, pour les cours des programmes de langues étrangères, les documents sont acquis dans la langue originale de l'ouvrage.

⁶ Par exemple, la renommée de l'auteur, de la maison d'édition, le fait qu'il s'agisse d'un ouvrage fondateur de la discipline, etc.

⁷ La publication est-elle dépouillée dans les bases de données les plus importantes d'une discipline? Fait-elle l'objet d'analyse dans des publications spécialisées? etc.

⁸ On pense ici aux principales maisons d'éditions universitaires francophones comme les PUF, les PUL, les PUQ, etc.

5.2.3 Le mode d'acquisition

La Bibliothèque dispose de nombreux modes d'acquisition de ses collections : achats à la pièce, commandes et abonnements permanents, achats en consortium, PDA (Patron Driven Acquisition), dons, échanges et dépôt (par exemple, les publications des Nations Unies). Tous ces modes d'acquisition doivent faire l'objet d'analyse ou d'évaluation particulière considérant les impacts sur les autres divisions et les usagers. Les achats de grands ensembles de documents électroniques, souvent faits en consortium, peuvent entraîner l'achat de contenus de faibles priorités (contenu moins pertinent par rapport au programme) mais permettent des économies financières importantes.

5.2.4 Le nombre d'exemplaires

L'achat des documents se limite généralement à un seul exemplaire, sauf exception :

- Certains documents fondamentaux d'une discipline;
- Certains documents placés en réserve pour un cours;
- Les volumes très demandés et empruntés;
- Les publications des professeurs de l'Université;
- Les manuels de cours recommandés dans les syllabus.

5.2.5 Les documents en accès contrôlé au Centre de conservation

Les espaces de la Bibliothèque étant limités, les collections doivent être revues périodiquement afin de loger les nouveaux documents acquis. La gestion des collections implique un déplacement vers le Centre de conservation d'un certain nombre de documents actuellement sur les rayons en accès ouvert. Les critères, identifiés en collaboration avec les comités de bibliothèque, détermineront les collections qui seront acheminées au centre de conservation. Parmi ces critères :

- Lien réduit avec les cours actuellement dispensés dans une discipline;
- Document en format imprimé dont nous avons une copie électronique et que la Bibliothèque désire conserver;
- Document dont la portée disciplinaire est réduite, mais qui comporte un intérêt certain en raison de son auteur, de l'éditeur, de la date de publication, etc.;
- Périodiques antérieurs à certaines dates de publications, selon les disciplines et les besoins des facultés;
- Documents charnières de l'histoire d'une discipline.
- Document qui n'a pas été emprunté depuis plusieurs années;
- Les thèses en raison du programme de numérisation rétrospectif qui est en cours.

5.2.6 La préservation

Lorsque la décision est prise d'acquérir un document, certains critères de préservation peuvent entrer en ligne de compte. Pour les documents qui seront conservés de façon permanente dans la collection, il sera peut-être possible de choisir :

- La couverture (une couverture rigide protège davantage le contenu qu'une souple. Une reliure de cuir qui n'a pas été entretenue peut se désagréger au contact);
- Le papier (le papier produit entre 1850 et 1950 est susceptible d'être acidifié. Le papier permanent, qui existe depuis les années 90 est physiquement stable, sauf qu'il n'est pas utilisé pour l'ensemble des documents);
- Format (dans le cas d'un document électronique ou audiovisuel, l'acquisition d'un format stable permettra au document de survire plus longtemps avant de devoir être migré ou acheté à nouveau).

5.2.7 La conservation

La Bibliothèque, par son rôle d'infrastructure du savoir, de recherche et d'apprentissage joue un rôle prépondérant dans la diffusion des publications de son personnel enseignant, de ses chercheurs, de ses étudiants et de son personnel. En ce sens, elle a pour objectif de regrouper dans ses collections et dans la mesure de ses capacités, les documents publiés par les membres de la communauté universitaire et ceux dont elle est le sujet

À ces éléments s'ajoutent les critères de conservation qui sont décrits dans la *Grille* des livres rares et précieux. Ils se déploient en trois grandes catégories et s'appliquent avec nuances à chacune des disciplines et chacun des champs du savoir :

- Les critères de contenu liés au sujet du document et à son auteur;
- Les critères formels en lien avec l'édition;
- Les critères liés à la provenance du document et autres éléments.

De plus, dans un contexte de collaboration interuniversitaire, la conservation des périodiques peut parfois être répartie entre institutions pour des publications en format imprimé pour lesquelles la Bibliothèque possède également l'abonnement numérique. C'est déjà le cas avec le projet d'entrepôt virtuel CREPUQ auquel la Bibliothèque participe.

5.2.8 L'élagage des documents

Le développement des collections, leur planification rationnelle et systématique en lien avec l'histoire et les orientations institutionnelles et facultaires impliquent une analyse régulière de la collection et un élagage occasionnel des documents qui ne correspondent plus aux besoins de la communauté. Les principaux critères d'élagage sont les suivants :

- Doubles ou multiples copies d'un document dont l'exemplaire unique est suffisant à la collection;
- Document contenant de l'information obsolète et sans valeur patrimoniale ou historique;
- Document dont l'état ne permet plus d'en faire un usage adéquat;
- Document qui ne correspond plus aux programmes actuels et dont la portée scientifique, artistique ou sociale n'apporte pas une valeur qualitative à la collection générale de la BUL.

Les ouvrages retirés des collections de la Bibliothèque de l'Université Laval sont systématiquement remis à la Fondation des parlementaires québécois⁹ dont la mission est de promouvoir l'éducation, l'apprentissage de la lecture, la protection de l'environnement et de favoriser le partage des cultures, prolongeant ainsi la vie utile de ces documents. Cette initiative respecte les principes du développement durable, une grande préoccupation de la communauté universitaire lavalloise.

6. Conclusion

Ce cadre général, première partie de la politique de développement des ressources documentaires de la Bibliothèque de l'Université Laval, est complété par la grille d'élaboration des politiques disciplinaires ainsi que par les politiques disciplinaires ellesmêmes. Il dresse un portrait des orientations générales qui doivent guider les conseillers à la documentation dans leur travail de développement des collections. Pour obtenir un portrait plus précis des orientations propres à chacune des disciplines, il est donc essentiel de se référer à la politique disciplinaire.

Afin d'en conserver la pertinence, ces documents seront remis à jour à tous les trois ans.

⁹ www.culturesapartager.org/